DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**22/09/2026**	**L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	3	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Michèle MARY, Émilie JORY.

Excusés : Nicolas BONNARDE (pouvoir à Jean-Paul CAMBON), Laurence BONNARDE (pouvoir à Émilie JORY), Sébastien GAGER (pouvoir à Sylvain DOLIVET)

Émilie JORY a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE 2026

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

ACQUISITION D'UN BROYEUR

Faute d'élément, la délibération est ajournée

TARIFS DE LA BILLETTERIE « AU FIL DU JAZZ » 2027

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à définir les tarifs qui seront appliqués pour assister au concert organisé en janvier 2027 dans le cadre du festival « Au Fil du Jazz » et propose de fixer les droits d'entrées comme suit :

Plein tarif	10.00 €
Enfant de moins de 12 ans	Gratuit

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs du festival « au Fil du Jazz » ci-dessus proposés

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

M. le Maire ajoute qu'il sera cette année possible de faire la réservation de son billet en ligne avec l'office de tourisme. Mmes Nicole Royer, Michèle Mary, et Mariette Rossi Paris seront désignées régisseurs.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,
Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Proposition 2026
Com' une image	350.00 €
Vous ne rêvez pas encore	350.00 €
Le Loup Blanc	350.00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2026
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement des dites subventions sont inscrits au budget primitif 2026.

M. Franck Fleuriot rappelle qu'au dernier conseil municipal il avait été proposé que les Martins Pêcheurs ne payent plus de loyer mais ne perçoivent plus de subvention, et souhaite savoir si cette proposition a reçu une suite. Mme Michèle Mary informe que l'association a accepté ce principe.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

VENTE DE LOGEMENTS CONVENTIONNÉS À L'APL – AVIS DE LA COMMUNE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal Du courrier de la Direction Départementale des Territoires sollicitant l'avis de la commune concernant la vente de 4 logements individuels conventionnés à l'APL situés au 3, 5 et 8 impasse des Pelouses ainsi qu'au 1B rue des Pelouses.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DONNE** un avis favorable pour la vente des 4 logements cités ci-dessus par Val Touraine Habitat.

Mme Nicole Royer demande si cette vente n'implique pas l'obligation de reconstruire des logements APL par la suite, si un quota n'est pas imposable à la commune. Une obligation s'impose pour les communes de plus de 3 500 habitants dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants (ou plus de 1 500 habitants en Île-de-France), en conséquence la commune n'y est pas soumise.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire précise que la commune a reçu du GIP Cafés Cultures une aide d'un montant de 352.19 euros pour le festival du jazz organisé en janvier dernier. Cette aide sera sollicitée pour le concert de gospel ainsi que pour le spectacle de Noël.

M. le Maire fait un point sur l'avancement des préparatifs du concert de gospel et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix de l'association à laquelle sera reversée l'intégralité des recettes générées par les entrées et les ventes réalisées à la buvette. L'association retenue est CANCEN. Par ailleurs, il annonce qu'une réflexion est d'ores et déjà engagée avec « Marche Rose 37 » et l'AASB pour l'organisation d'une marche rose en 2027.

M. Jean Paul Cambon informe que deux habitants de la commune ont été médaillés lors des championnats de France de sabre et de fleuret.

M. Franck Fleuriot indique avoir assisté à une réunion organisée par Agora, où le bilan des guinguettes estivales a été présenté. Continvoir a été la commune ayant eu le plus de fréquentation lors de ces évènements. Une réflexion est entamée afin de poursuivre cette manifestation.

M. Franck Fleuriot suggère que les élus présents lors du repas des Ainés organisé le 22 novembre prochain soient présentés. Il souligne l'intérêt que les habitants puissent avoir un rapport de proximité avec l'équipe municipale.

Mme Michèle Mary rappelle qu'un point sur l'engazonnement du cimetière devait être fait. Mme Mélanie Ossant précise qu'il convient d'attendre que les pluies fassent effet, mais souligne néanmoins que la graine a dû souffrir de la chaleur. M. le Maire précise concernant le cimetière qu'une commission se réunira le 4 novembre prochain afin que le règlement soit mis à jour.

Mme Michèle Mary questionne quant au retour des demandes des habitants concernant le PLUi. M. le Maire répond que peu d'habitants sont venus inscrire leurs propositions dans le registre à disposition en mairie.

Mme Michèle Mary sollicite la mise en place d'une rencontre entre associations afin qu'un calendrier soit établi et que les dates des manifestations ne se chevauchent pas. M. le Maire précise qu'il est prévu d'organiser une réunion afin d'organiser les événements à venir.

M. Sylvain Dolivet informe avoir été contacté par des habitants afin qu'une demande soit faite auprès de la CCTOVAL pour l'installation d'un point de regroupement pour les ordures au Petit Bonheur ainsi qu'au Perrochet. Le service de gestion des déchets sera sollicité.

La séance est levée à 21h20.